

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 07 JUILLET 2020**

Le Maire de la commune de Belforêt-en-Perche (Orne) certifie avoir convoqué le **01/07/2020**, en session ordinaire, pour le **Mardi 7 Juillet 2020, à 20:00** les membres composant le conseil municipal, avec pour

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Nomination d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du compte rendu de la réunion du 09 juin 2020
- 3/ **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**
  - Prix cavurne / colombarium / dispersion des cendres
  - Tarif Assainissement La Perrière
  - Emprunt
  - Subventions 2020
- 4/ Délibération pour participation à la cantine de la commune de Pervençères
- 5/ Délibération pour remplacement de l'agent à la cantine du 12/05 au 19/05/2020
- 6/ Approbation du RPQS Assainissement La Perrière
- 7/ Remboursement des acomptes des salles polyvalentes suite aux annulations
- 8/ Validation avant-projet des travaux effacement des réseaux sur la commune déléguée de Sérigny
- 9/ Délibération pour fixer nouveau loyer au logement communal d'Eperrais
- 10/ Délibération pour valider la dénomination de l'Impasse du Frêne et du lieudit « La Halte d'Igé » commune déléguée de Le Gué de la Chaîne
- 11/ Informations et questions diverses

**Etaient présents :** M. BOULAY David, Maire, Mmes : CAFFIER Véronique, CHEMIN Anne, DESPIERRES Sylvie, GABILLARD Catherine, GENTNER Colette, JAMOIS Magalie, PERLUXO Maria, POULAIN Sylvie, VAUTHIER Paméla, VINCENT Catherine, MM : CALOMNE Michel, ESNAULT Dominique, GAUTRET Joël, HEREDIA Robert, HEROQUIN Michel, LÉONE René, OLIVE Jean-Luc, SUZANNE Guy, VINCENT Philippe, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEQUEFFRINEC Martine à M. SUZANNE Guy, PELLETIER Véronique à Mme DESPIERRES Sylvie, M. PEZARD Matthieu à M. BOULAY David

### **1/ Mme VINCENT Catherine a été nommée secrétaire de séance**

La séance a été publique mais limitée à 50 personnes (respect des mesures sanitaires liées au Coronavirus)

### **2/ Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.**

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, le Conseil Municipal a délibéré de la manière suivante :

### **3/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Monsieur le Maire présente le débat d'orientation budgétaire 2020

### **3/ TARIFS CAVURNES, COLUMBARIUM ET TAXE DISPERSION DES CENDRES**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'harmoniser les tarifs des cavurnes, columbarium et dispersion des cendres. En effet à ce jour nous appliquons les anciens tarifs des communes historiques, trop variables d'une commune à l'autre. Il est rappelé dans le tableau ci-dessous les anciens tarifs, ainsi que les propositions faites par la commission des finances

	CAVURNE		COLUMBARIUM		DISPERSION- JARDIN DU SOUVENIR
	DUREE	PRIX	DUREE	PRIX	Taxe de dispersion
LE GUE DE LA CHAINE	30 ans	300 €			50 €
SERIGNY	30 ans	100 €			
	50 ans	200 €			
ST OUEN DE LA COUR					
EPERRAIS					
LA PERRIERE	15 ans	325 €	15 ans	325 €	50 €
	30 ans	650 €	30 ans	650 €	
ORIGNY LE BUTIN					

La commission des finances propose les tarifs suivants :

	CAVURNE		COLUMBARIUM		DISPERSION- JARDIN DU SOUVENIR
Belforet-en-Perche	30 ans	300 €	30 ans	350 €	50 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Accepte les tarifs ci-dessus proposés par la commission finances
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération

### **3/ ASSAINISSEMENT DE LA PERRIERE : FIXATION DU PRIX DU M3 ET DE L'ABONNEMENT**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de revoir la tarification de l'assainissement de la commune déléguée de la Perrière (abonnement et prix au m3). Les tarifs actuels n'engendrent pas suffisamment de recettes pour pallier aux travaux à venir sur le service assainissement (curage...). Monsieur le Maire donne lecture du tarif actuel, ainsi que des propositions de tarifs.

	Part fixe	Part variable	Pourcentage	Recettes théoriques (HT)
Avant	146 €	0.5282 €/m3	69.7 %	24 426.20 €
Tarification actuelle	84 €	0.9167 €/m3	43.3 %	19 186,28 €
Propositions	80 €	1.0000 €/m3	40%	19 336,00 €
	84 €	1.0500 €/m3	40%	20 302,80 €
	95 €	1.1900€/m3	39.9 %	22 982,44 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Fixe l'abonnement annuel à 95,00 € HT

- Fixe le prix du m3 d'eau usée à 1,19 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération

### **3/ PRET 300 000€- CREDIT AGRICOLE**

M le Maire propose de contracter un emprunt pour financer les travaux d'investissement du budget. (Effacement des réseaux à Serigny, aménagement du bourg de la perrière...)

Après avis de Monsieur le Conseiller aux Décideurs Locaux des finances du 29 juin, la somme de 300 000 euros a été fixée. La somme sera inscrite au budget primitif 2020 en investissement.

Il présente les propositions des différents organismes bancaires qui ont été contactés : Crédit Agricole et Crédit Mutuel

#### **Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Décide de retenir la proposition de financement du **Crédit Agricole**, dont les conditions sont les suivantes :

#### **Prêt à taux fixe**

Montant : 300 000 euros

Durée : 10 ans

Périodicité : Trimestrielle

Amortissement du Prêt : échéances constantes

Taux fixe : 0.83 %

Frais de dossier : 600 euros

-Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.

-Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires

- Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **3/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES POUR 2020**

Monsieur le Maire expose la liste et le montant des subventions décidées par la commission des finances du 29 juin dernier.

#### **Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Accepte l'attribution des subventions suivantes
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération

<b>SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2020</b>	
ANCIENS COMBATTANTS LE GUE	60,00 €
UNCAFN EPERRAIS	60,00 €
COMITE DES FETES LA PERRIERE	1 600,00 €
CLUB DES AINES LE GUE	500,00 €
CLUB DES AINES SERIGNY	500,00 €
CLUB DES AINES LA PERRIERE	500,00 €
EPERRAIS PATRIMOINE	500,00 €
ASSO SPORTS ET LOISIRS DU GUE DE LA CHAINE	500,00 €
ASSO PARENTS D ELEVES DU POLE IGE LE GUE	1 100,00 €
PETANQUE GUECHOISE	130,00 €
ASSO LE TEMPS DE VIVRE (anciens eperrais)	80,00 €
ASSO FAMILLES RURALES DU PAYS BELLEMOIS	1 000,00 €
AFFO JARDIN LA PERRIERE	300,00 €
<b>SUBVENTIONS POUR LES ORGANISMES POUR 2020</b>	
SECOURS CATHOLIQUE	290,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00 €
ADMR BELLEME	150,00 €
ADMR MORTAGNE	50,00 €
ADMR LE MELE	150,00 €
UNA (Bellême et Mortagne)	350,00 €
RESTO DU CŒUR	100,00 €
SOUVENIR Français	70,00 €
<b>DIVERS</b>	
	6 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 790,00 €</b>

### **3/ SUBVENTIONS POUR LES CLUBS SPORTIFS 2020**

Monsieur le Maire expose qu'afin de soutenir l'activité sportive des jeunes de notre commune, un versement de 25 € par an et par enfant sera versé directement au club sportif.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Accepte de verser les subventions suivant le tableau ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération

<b>SPORT 25 € par enfant/an</b>		
Association Sportive du College de Belleme	15 jeunes	375,00 €
Les Archers	2 jeunes	50,00 €
Amicale Laïque - Judo	9 jeunes	225,00 €
Football club Bellême	14 jeunes	350,00 €
Handball club pays Bellemois	11 jeunes	275,00 €
Athletic Club Mortagnais	5 jeunes	125,00 €
Pétanque du Pays Bellemois	1 jeune	25,00 €
DIVERS		200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 625,00 €</b>

### **3/ SUBVENTIONS AUX ENFANTS POUR LES VOYAGES SCOLAIRES 2020** **ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Monsieur le Maire expose qu'afin d'aider les familles pour les voyages scolaires, il est accordé une subvention de 40 € par enfant et par an pour les enfants jusqu'à 16 ans, scolarisés en écoles publiques et privées.

Cette subvention sera versée directement aux familles sur justificatif de participation.

Suivant le tableau ci-dessous :

<b>SUBVENTIONS SCOLAIRES 2020</b>					
<b>ECOLE</b>	<b>VOYAGE</b>	<b>DATE</b>	<b>NOM DE L'ENFANT</b>	<b>PRENOM DE L'ENFANT</b>	<b>Montant</b>
<b>Collège BIGNON - MORTAGNE</b>					<b>40 €</b>
	séjour culturel à St Hilaire de Riez	du 16 au 20 septembre 2019	GUERRIER	Lukas	40 €
<b>Collège Roger Martin DU GARD - BELLEME</b>					<b>320 €</b>
	Voyage à Dublin en Irlande	du 5 au 12 février 2020	CHALSIN	Mathys	40 €
	Voyage à Dublin en Irlande	du 5 au 12 février 2020	DULYS	Ronan	40 €
	Voyage à Dublin en Irlande	du 5 au 12 février 2020	FAU	Elise	40 €
	Voyage à Dublin en Irlande	du 5 au 12 février 2020	HEROUIN	Thomas	40 €
	Voyage à Dublin en Irlande	du 5 au 12 février 2020	HERVE	Lucile	40 €
	Voyage à Dublin en Irlande	du 5 au 12 février 2020	ROTRON	Melissandre	40 €
	Voyage à Dublin en Irlande	du 5 au 12 février 2020	RIVET	Thibault	40 €
	Voyage à Dublin en Irlande	du 5 au 12 février 2020	TROUILLET	Aurélien	40 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS SCOLAIRES 2020</b>					<b>360 €</b>

### **4/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA CANTINE SCOLAIRE DE PERVENCHERES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la participation aux frais de la cantine scolaire de Pervençères pour les enfants domiciliés sur la commune de Belforêt-en-Perche. Il donne lecture du projet de convention à établir avec la commune de Pervençères

La commune de Belforêt-en-Perche, ayant une cantine sur son territoire, supporte aussi chaque année un déficit par enfant.

M. le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur une participation à hauteur du déficit de la cantine de Le Gué de la Chaîne.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-Décide pour chaque année scolaire de participer aux frais de la cantine de Pervençères à hauteur du déficit par élève de la cantine de la commune déléguée de Le Gué de la Chaîne. Le nombre d'élèves concerné sera communiqué par la commune de Pervençères.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Pervençères

- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération

## **5/ COVID 19: REMPLACEMENT DE LA CANTINIÈRE DU 12 AU 19 MAI 2020** **CONTRAT MME SIMON NADINE**

Monsieur le Maire explique que notre cantinière, Mme Jennifer VERNEL, s'est trouvée en Autorisation Spéciale d'Absence dans l'attente des résultats pour suspicion de covid. Il a fallu palier à son absence et nous avons donc fait appel à notre ancienne cantinière, Mme SIMON Nadine, qui a accepté ce remplacement. Monsieur HEROUIN Michel maire à cette période a donc établi un contrat du 12 au 19 mai 2020 pour une durée de 20h, ainsi que 5 avantages en nature, sa rémunération brute s'élève à 247.80€ soit 169.91€ nette.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le contrat établi avec Mme SIMON Nadine pour la période du 12 au 19 mai 2020
- Autorise Monsieur le Maire à verser le salaire correspondant à Mme SIMON Nadine
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération

## **6/ RPQS 2019- ASSAINISSEMENT COMMUNE DELEGUEE DE LA PERRIERE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2019 pour la commune déléguée de la Perrière.

Il demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur ce rapport 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Perrière.
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération

## **7/ COVID 19: REMBOURSEMENT DES ACOMPTE DES SALLES POLYVALENTES** **SUITE AUX ANNULATIONS**

Monsieur le Maire explique que des locations de salles ont été annulées pendant la période de confinement mais que les acomptes avaient été encaissés. Il demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à rembourser les personnes énumérées dans le tableau ci-dessous, qui n'ont pas souhaité relouer à une date ultérieure

<b>Nom du locataire</b>	<b>Salle</b>	<b>Date de réservation</b>	<b>Montant de l'acompte à rembourser</b>
M. et Mme Jacky COCHIN	Salle polyvalente - Le Gué	Week-end du 28 et 29 mars 2020	100 €
M. et Mme Jean-Michel PELLETIER	Salle polyvalente - Le Gué	Week-end du 11 et 12 avril 2020	100 €

M. et Mme Robert PARIS	Salle Les Thibault - Sérigny	Week-end du 18 et 19 avril 2020	100 €
Mme FERRUEL	Salle des anciens - Sérigny	27 juin 2020	50 €
Mme Thérèse GUILLOCHON	Salle Les Thibault - Sérigny	Week-end du 26 et 27 septembre 2020	100 €
TOTAL A REMBOURSER			450 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accepte de rembourser les personnes énumérées dans le tableau ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces remboursements
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération

### **8/ TRAVAUX EFFACEMENT DE RESEAUX- VALIDATION AVANT-PROJET**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération antérieure, nous avons délégué au Territoire d'Energie Orne nos compétences en matière de génie civil pour les travaux de télécommunication et d'éclairage public par le biais d'une convention cadre.

Il est également rappelé que l'on a missionné le Territoire d'Energie Orne pour le projet d'effacement des réseaux (électriques, télécommunications et d'éclairage public) sur la commune déléguée de Sérigny, rues : " du tertre", "des hauts vents", " du noroit", "du soleil levant" et du "général leclerc".

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent de la sorte :

	Effacement des réseaux électriques	Génie civil réseaux téléphoniques	Génie civil d'éclairage public
Coût TOTAL (€ ttc)	139 753,22 €	45 816,69 €	30 218,34 €
part communale	0 €	45 816,69 €	30 218,34 €

Il est nécessaire de préciser qu'après notre accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de notre part, tous les coûts relatifs à l'étude détaillée nous seront facturés

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

- d'approuver cet avant-projet
- de s'engager à coordonner l'effacement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication (compétence communale) avec l'effacement basse tension
- de commander une étude détaillée auprès de l'entreprise attributaire du lot 08 du Territoire Energie Orne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

## **9/ MONTANT DU LOYER POUR LE LOGEMENT DE LA MAIRIE DE LA COMMUNE DELEGUEE D'EPERRAIS**

Monsieur le Maire explique que lors de la séance du 27 février 2020, il a été omis de préciser le montant du loyer pour le logement de la mairie de la commune déléguée d'Eperrais. Il précise que le montant était de 438.38€, il propose de l'arrondir à 440€ (révisable selon les modalités dans le bail) pour les prochains locataires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accepte de fixer le loyer du logement de la mairie de la commune déléguée d'Eperrais à 440€
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération

## **10/ DELIBERATION POUR VALIDER LA DENOMINATION DE L'IMPASSE DU FRENE ET DU LIEU-DIT « LA HALTE D'IGE » COMMUNE DELEGUEE DE LA GUE-DE-LA-CHAINE**

Après prise d'information auprès des services du cadastre, une délibération n'est pas nécessaire, un simple courrier suffit puisque ces adresses existaient bien dans leur base de données, mais n'était pas positionnées sur le plan suite à la création de ces parcelles.

## **11/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire propose à l'ensemble des conseillers municipaux, ainsi qu'aux employés communaux de visiter l'ensemble des infrastructures de Belforet-en-Perche : samedi 25 juillet 2020 à 9h00
- Notre site internet géré par Citybay est repris par le groupe Horanet
- CAUE : mail reçu ce jour pour le projet de la Perrière, en vue de procéder à une consultation de maîtrise d'œuvre- il faudra nommer un administrateur au CAUE
- Maxence Boucault notre apprenti a obtenu son CAP, et a décidé de s'orienter vers un CAP Vente- Nous avons reçu une autre demande d'apprentissage, un rendez-vous a lieu le 8 juillet
- Félicitations à Charles Esnault, habitant de la commune déléguée de Sérigny qui est classé 5eme au concours des meilleurs apprentis bouchers de France
- Une habitante de la commune déléguée de le Gué de la Chaine, Mme Fortin, a fêté ses 100 ans le week-end dernier, à l'occasion la commune lui a offert 2 belles compositions de fruits
- M Robert HEREDIA informe que Cappellum organisera prochainement des concerts en faveur du personnel hospitalier
- Concerts en plein air à Eperrais le 19 juillet et à Serigny le 5 septembre par le duo « Once in a blue Moon »